

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2022, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-698 décrétant un emprunt et une dépense de 6 864 000 \$ pour la réalisation de travaux complémentaires de mise aux normes des installations d'eau potable ainsi que les honoraires professionnels.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 22 juillet 2022 et celle de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 septembre 2022.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 23 septembre 2022

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière